

Vendée, le 8 juin 2015

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 8^{ième} jour du mois de juin 2015, à laquelle sont présents le maire monsieur Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu
Ronald Robitaille
Yves Duval

Daniel Lampron
Carole Cardinal - Martineau
Denise Charlebois

Formant tous quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Bernard Davidson, secrétaire-trésorier et directeur général et madame Bernadette Ouellette, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe sont aussi présents.

RÉFLEXION DU MOIS : Quand on ne trouve pas un repos en soi même, il est inutile de chercher ailleurs (La Roche Foucault)

Monsieur le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 8 juin 2015

1. Ouverture de la séance
2. Ratification de l'ordre du jour
3. Ratification de la séance ordinaire du 11 mai 2015
Résolutions numéros 84-15 à 111-15 inclusivement
4. Ratification des déboursés pour le mois de mai 2015
 - 4.1.1 Déboursés du 01-05-2015 au 31-05-2015 pour un montant total de 67 859.44 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 54 609.45 \$
5. Correspondance
6. Administration générale
 - 6.1. Dossier # 17-94 – résolution autorisant la vente par shérif
 - 6.2. OBV RPNS – Conférence sur la gestion des sels de voirie
 - 6.3. Postes Canada – autorisation pour l'installation d'une boîte communautaire
 - 6.4. Congrès annuel de la FQM 2015 du 24 au 26 septembre 2015
 - 6.5. Patrouille verte – offre de service MRC des Laurentides
 - 6.6. Adoption du règlement d'emprunt 505-15 décrétant une dépense en immobilisations de 216 580 \$ pour la réfection du Chemin St-Louis et du chemin du Lac-de-la-Sucrerie
7. Sécurité publique

- 7.1 Adhésion au regroupement des services incendie
- 7.2 Dépôt rapport mensuel Sureté du Québec
- 7.3 Ministère Sécurité Publique – Création d’une table de concertation en sécurité civile
- 7.4 Demande au MTQ - modification de la zone de 50 km
- 7.5 Suivi des dossiers
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Résolution autorisant le marquage des chaussées
- 9 Hygiène du milieu et environnement
 - 9.1 Entente de service pour la collecte des matières résiduelles – révision du montant forfaitaire
- 10 Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 10.1 Adoption du règlement 506-15 visant à autoriser la classe familiale isolée à l’intérieur de la zone modifiée 84-R
 - 10.2 Demande de dérogation mineure DM 03-2015, 493, chemin du Lac-Cameron
 - 10.3 Demande de dérogation mineure DM 04-2015, 181, chemin Ouimet
 - 10.4 Demande de dérogation mineure DM 05-2015, 1532, chemin de Rockway Valley
 - 10.5 Demande de dérogation mineure DM 06-2015, 513, chemin du Lac-Cameron
 - 10.6 Nomination de Léo-David Robitaille à titre d’inspecteur adjoint en bâtiment
- 11 Loisirs et culture
 - 11.1 Remplacement de l’ installation sanitaire centre communautaire Vendée
 - 11.2 Demande d’autorisation d’aménagement d’un sentier TPI – Lac Clément
- 12 Histoire et patrimoine
- 13 Affaire(s) nouvelle(s)
- 14 Période de questions
- 15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 112-15: RATIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

Que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les points suivants;

11.3 Embauche d'une monitrice pour le camp de jour;

11.4 Utilisation du centre communautaire Vendée;

11.5 Réfection du terrain de tennis - Vendée

Adoptée à la majorité

3 RÉS 113-15: RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2015

Proposé par madame la conseillère Carole Martineau

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2015, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

Que le procès-verbal du 11 mai 2015 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions numéros 84-15 à 111-15 inclusivement.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2015

4.1 RÉS 114-15: DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2015

Proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

Que le conseil ratifie les déboursés du mois de mai 2015 pour un montant total de 67 859.44 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant de 54 609.45 \$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

Aucune correspondance à traiter

6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉS 115-15 DOSSIER # 17-94 – RÉOLUTION AUTORISANT LA VENTE PAR SHÉRIFF

Proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que le Conseil mandate Me Denis Dubé, avocat, de procéder à la vente par shérif des propriétés du dossier # 17-94 et qu'un montant de 1 500 \$ soit versé à titre d'avance pour les frais du shérif.

Adoptée à la majorité

6.2 RÉS 116-15 OBV RPNS – CONFÉRENCE SUR LA GESTION DES SELS DE VOIRIE

Proposé par madame la conseillère Carole Martineau

Que madame Carole Martineau et monsieur Guylain Charlebois soient autorisés à participer à la 6^e assemblée générale annuelle de l'OBV RPNS qui aura lieu à Labelle le 16 juin 2015 et que les frais leur soient remboursés selon les politiques en vigueur.

Adoptée à la majorité

6.3 RÉS 117-15 POSTES CANADA – INSTALLATION D'UNE BOÎTE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la densité urbaine à l'intersection de la rue McLaughlin et la route 323;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de Postes Canada d'installer une boîte communautaire;

Proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil autorise Postes Canada à procéder à l'installation d'une boîte communautaire à l'intersection de la rue McLaughlin et de la route 323 et ce à condition que cette dernière soit munie d'un abri afin de ne pas détériorer le courrier.

Adoptée à la majorité

6.4 RÉS 118-15 CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM DU 24 AU 26 SEPTEMBRE 2015

Proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

Que le maire monsieur Bernard Lapointe soit autorisé à assister au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités du 24 au 26 septembre 2015 et que ses frais lui soient remboursés selon les politiques en vigueur.

Adoptée à la majorité

6.5 RÉS 119-15 PATROUILLE VERTE – OFFRE DE SERVICES MRC DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT l'offre de services de la MRC des Laurentides relativement au projet «Patrouille verte»;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de sensibiliser et d'informer la population au bon tri des matières résiduelles et à l'importance de préserver l'environnement;

Proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil accepte de participer au projet « Patrouille verte» et que les déboursés soient pris à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à la majorité

6.6 RÉS 120-15 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 505-15

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 216 580 \$ ET UN EMPRUNT DE 216 580 \$ POUR EFFECTUER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité d'Amherst a reçu la confirmation du Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire d'un montant de subvention totalisant 777 323 \$ dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec de 2015 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à contribuer la somme de 216 580\$ pour la même période;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir de l'article 117 du chapitre 26 des lois de 2009 modifié par l'article 23 du chapitre 21 des lois de 2012 de sorte que ce règlement d'emprunt ne nécessite pas l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 mai 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant de 216 580 \$, incluant les frais, les taxes et les imprévus, pour la réfection du chemin St-Louis, du chemin du Lac-de-la-Sucrerie, les rues du village, les chemins du secteur Boileau et le rechargement de gravier sur l'ensemble des chemins municipaux.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 216 580 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 216 580 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire

emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à la majorité.

Avis de motion : le 11 mai 2015

Adoption : le 8 juin 2015

Bernard Lapointe
Maire

Bernard Davidson
Directeur général

Monsieur le conseiller Yves Duval souligne son intérêt personnel et pécuniaire dans le dossier de la régie et se retire afin de ne pas participer au vote.

7.1 RÉS 121-15 ADHÉSION AU REGROUPEMENT DES SERVICES INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en accord avec les objectifs et orientations du schéma de couverture de risques révisés en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à donner son accord de principe sur les objectifs de regroupement et d'organisation territoriale et à demander à la MRC des Laurentides de poursuivre les démarches et analyses nécessaires à l'adoption finale du projet;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'analyse financière et du projet de plan organisationnel du regroupement répondent aux particularités de la municipalité;

Il est résolu par madame la conseillère Carole Martineau et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de la municipalité d'Amherst se prononce favorablement à la mise en place d'une régie intermunicipale chargée d'exploiter un service de sécurité incendie selon le scénario 2.

QUE le conseil municipal désire se prévaloir des articles des 569 du Code municipal et 468 de la Loi sur les cités et villes pour conclure une entente intermunicipale destinée à la mise en place d'une régie intermunicipale en sécurité incendie pour couvrir le territoire de la municipalité d'Amherst.

QUE le conseil mandate le maire pour l'an un pour l'élaboration de l'entente intermunicipale prévoyant la création d'une régie incendie.

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente intermunicipale relative à la protection incendie.

QUE cette résolution est conditionnelle au respect des critères et des demandes énoncés lors de la rencontre qui aura lieu le 9 juin 2015.

Adoptée à la majorité

Monsieur le conseiller Yves Duval réintègre la séance.

7.2 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le rapport cumulatif détaillé est disponible au bureau municipal pour consultation. La Sûreté du Québec est intervenue à 10 reprises sur notre territoire au cours du mois d'avril 2015.

Madame la conseillère Carole Martineau s'informe sur la mise en place du programme "Protection du voisinage". Le directeur général prendra contact avec notre parrain et ce point sera mis à l'ordre du jour lors de la prochaine séance.

7.3 CRÉATION D'UNE TABLE DE CONCERTATION EN SÉCURITÉ CIVILE

Le directeur général informe le conseil que cette nouvelle table de concertation a comme objectif de réexaminer les processus d'intervention et de communication entre les différents ministères et les municipalités afin d'intervenir plus efficacement lors de sinistres.

Monsieur le conseiller Yves Duval informe que le ministère de la sécurité publique veut transférer aux municipalités la recherche en forêt, le sauvetage nautique et le sauvetage en hauteur et ce au frais de la municipalité.

7.4 RÉS 122-15 DEMANDE AU MTQ - MODIFICATION DE LA ZONE DE 50 KM À LA SORTIE SUD DE ST-RÉMI D'AMHERST

CONSIDÉRANT QUE la sécurité dans les zones scolaires est une priorité;

CONSIDÉRANT l'affluence accrue des élèves à l'École Le Carrefour;

CONSIDÉRANT la présence d'une halte routière à proximité;

CONSIDÉRANT l'affluence du trafic sur la route 323 et la vitesse de circulation;

CONSIDÉRANT QUE le début de la zone de 50 km est à proximité de l'école primaire et de l'halte routière;

CONSIDÉRANT le risque élevé d'accident ;

Proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil demande au Ministère des Transports du Québec d'apporter des modifications pour accroître la sécurité dans la zone scolaire à la sortie sud de St-Rémi d'Amherst en déplaçant la zone de 50 km vers le sud et en y ajoutant une zone de 30 km à proximité de l'école Le Carrefour.

Adoptée à la majorité

SUIVI DES DOSSIERS

Monsieur le conseiller Yves Duval informe que le service incendie procédera sous peu au remplacement des numéros civiques. Une ressource sera mise à disposition pour relever les numéros manquants. Madame la conseillère Carole Martineau demande l'installation d'affiches à l'entrée du Lac Rognon indiquant la séquence des numéros desservis par le chemin.

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 123-15 RÉSOLUTION AUTORISANT LE MARQUAGE DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu deux soumissions pour le marquage des chaussées soit :

Lignes Maska	11 151.00 \$ + taxes
Lignco	14 750.00 \$ + taxes

Proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil octroi le contrat pour le marquage des chaussées au plus bas soumissionnaire conforme soit Ligne Maska au prix de 11 151.00 \$ plus taxes.

Que le directeur des travaux publics, monsieur Daniel Beauchamp soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents se rattachant à ce contrat.

Adoptée à la majorité

9 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 RÉS 124-15 ENTENTE DE SERVICE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RÉVISION DU MONTANT FORFAITAIRE

CONSIDÉRANT l'article 3 de l'entente pour la collecte des matières résiduelles avec la municipalité d'Huberdeau;

CONSIDÉRANT les nouvelles exigences en gestion de matières résiduelles et de recyclage;

CONSIDÉRANT l'augmentation des coûts de collectes liée à la main d'œuvre et à l'équipement;

Proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

Que le conseil demande une révision du montant forfaitaire pour l'année 2016 pour la desserte d'Huberdeau.

Adoptée à la majorité

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Madame la conseillère Denise Charlebois souligne son intérêt pécuniaire sur le prochain sujet et se retire des discussions.

Province de Québec
Municipalité du canton d'Amherst
MRC des Laurentides



10.1 RÉS 125-15 RÈGLEMENT NUMÉRO 506-15

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 352-02 ET SES
AMENDEMENTS**

**VISANT À AUTORISER LA CLASSE D'USAGE, MULTIFAMILIALE ISOLÉE À
L'INTÉRIEUR DE LA ZONE RÉSIDENIELLE 84-R**

ATTENDU QU' un plan d'urbanisme est en vigueur sur le territoire de la municipalité d'Amherst depuis décembre 2002, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides et suite à sa publication;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Amherst a adopté en conformité au plan d'urbanisme sa réglementation d'urbanisme comprenant le règlement de zonage numéro 352-02;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Amherst désire promouvoir sur son territoire des projets domiciliaires novateurs en concordance avec le document complémentaire du schéma d'aménagement révisé en vigueur de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QU' il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité d'Amherst et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 13 avril 2015;

ATTENDU QUE le conseil a tenu une assemblée publique de consultation le 11 mai 2015;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

Proposé par madame la conseillère Carole Martineau

Le conseil municipal d'Amherst décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule du règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 La grille du règlement de zonage numéro 352-02, est modifiée en y ajoutant un point vis-à-vis la classe d'usage Multifamiliale isolée soit à la ligne 13 de la zone résidentielle 84-R.

ARTICLE 3 La note 14 inscrite à la grille des usages mentionnant que la présence du service d'aqueduc est obligatoire pour la construction de bâtiments multifamiliaux fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4 La zone 84-R est modifiée afin d'y intégrer le lot rénové portant le numéro 4941702 lequel est borné au nord par la rue St-Vincent, au sud et au sud-est par le lot 4941697, à l'est par la rue McLaughlin et à l'ouest par le lot 4941677 (voir croquis)



ARTICLE 5 La grille des normes de zonage est modifiée selon les prescriptions de la présente.

ARTICLE 6 Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi suite à l'émission d'un certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de comté des Laurentides.

Adoptée à la majorité

Avis de motion :	le 13 avril 2015
Adoption du projet de règlement:	le 11 mai 2015
Assemblée publique de consultation :	le 11 mai 2015
Adoption du règlement:	le 8 juin 2015
Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter :	le 8 juin 2015
Délivrance du certificat de conformité par la MRC:	
Publication et entrée en vigueur :	

Bernard Lapointe
Maire

Bernard Davidson
Directeur général

Madame la conseillère Denise Charlebois réintègre la séance.

10.2 **RÉS 126-15** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 003-2015, 493 CH**
DU LAC-CAMERON

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM-03-2015 soit la construction à 2.09 mètres au lieu de 2.55 mètres de la ligne latérale;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne concernée désirant se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé.

Proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

Que la demande de dérogation mineure DM 03-2015 soit acceptée.

Adoptée à la majorité

10.3 **RÉS 127-15** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 04-2015, 181**
CHEMIN OUMET

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM-04-2015 soit la construction d'un garage avec une hauteur de plafond à 3.97 mètres au lieu de 3 mètres;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne concernée désirant se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé.

Proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

Que la demande de dérogation mineure DM 04-2015 soit acceptée.

Adoptée à la majorité

10.4 **RÉS 128-15** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 05-2015, 1532**
CHEMIN DE ROCKWAY VALLEY

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM-05-2015 soit l'agrandissement d'un bâtiment de réparation de véhicules à moteur avec une superficie de 245 mètres carrés au lieu de 150 mètres carrés;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne concernée désirant se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé.

Proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que la demande de dérogation mineure DM 05-2015 soit acceptée.

Adoptée à la majorité

10.5 **RÉS 129-15** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 06-2015, 513,**
CHEMIN DU LAC-CAMERON

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM-06-2015 pour la reconstruction sur la fondation existante;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être refusée, la parole est donnée à toute personne concernée désirant se faire entendre.

Monsieur Picard a présenté son argumentation auprès du conseil et demande le vote.

Proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que la demande de dérogation mineure DM 06-2015 soit refusée.

Adoptée à la majorité

10.6 **RÉS 130-15** **NOMINATION DE LÉO-DAVID ROBITAILLE À TITRE**
D'INSPECTEUR ADJOINT EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 96-15 portant sur l'embauche de monsieur Léo-David Robitaille à titre d'agent d'inspection en environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, inspecteur en bâtiment;

Proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil ratifie la nomination de monsieur Léo-David Robitaille à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment aux mêmes conditions de travail.

Adoptée à la majorité

11 **LOISIRS ET CULTURE**

11.1 **RÉS 131-15** **REPLACEMENT DE L'INSTALLATION SANITAIRE – CENTRE**
COMMUNAUTAIRE DE VENDÉE

CONSIDÉRANT de l'état désuet de l'installation sanitaire du centre communautaire de Vendée;

Proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil mandate l'inspecteur en bâtiment, monsieur Guylain Charlebois à procéder au test de sol et à faire réaliser les travaux pour remplacer l'installation sanitaire du centre communautaire de Vendée.

Que le conseil retienne les services de BH Environnement pour la préparation des plans et devis au montant de 2 500 \$ tel que déposé le 4 juin 2015.

Que le conseil autorise l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté pour couvrir les déboursés.

Que monsieur Guylain Charlebois soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents se rattachant à ce contrat.

Adoptée à la majorité

11.2 RÉS 132-15 DEMANDE D'AUTORISATION D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER TPI – LAC CLÉMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aménager un sentier TPI au Lac Clément;

Proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

Que le conseil mandate l'inspecteur en bâtiment, monsieur Guylain Charlebois, à déposer et à signer une demande et tous ses documents complémentaires à la MRC des Laurentides et au Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles pour l'autorisation d'aménager un sentier TPI au Lac Clément.

Adoptée à la majorité

11.3 RÉS 133-15 EMBAUCHE D'UNE MONITRICE - CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT le nombre croissant d'inscription au camp de jour 2015;

CONSIDÉRANT la participation financière de la municipalité du Lac des Plages;

Proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil ratifie l'embauche de madame Laurence Séguin Caron à titre de monitrice pour le camp de jour selon un horaire de 25 h par semaine.

Adoptée à la majorité

11.4 RÉS 134-15 UTILISATION CENTRE COMMUNAUTAIRE VENDÉE

CONSIDÉRANT la demande reçue pour l'utilisation du centre communautaire de Vendée pour des activités organisées par des jeunes durant la saison estivale;

Proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil autorise l'utilisation du centre communautaire pour des activités sous la supervision d'un adulte présent à toutes les activités et ce pour toute la durée de l'activité.

Adoptée à la majorité

11.5 RÉS 135-15 AUTORISATION DE PROCÉDER À LA RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS - VENDÉE

Proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

Que le conseil octroi le contrat pour la réfection du terrain de tennis à ACE au coût de 4 500 \$ plus taxes ainsi que les coûts reliés à l'installation et à l'enlèvement des lignes au coût de 500\$.

Que le directeur des travaux publics, monsieur Daniel Beauchamp soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents se rattachant à ce contrat.

Que ce projet soit financé dans le cadre du pacte rural 2014-2015.

Adoptée à la majorité

15 **RÉS 136-15: LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

Que la séance ordinaire soit levée.

Adoptée à la majorité

Bernard Lapointe,
Maire

Bernadette Ouellette
secrétaire-trésorière adjointe et
directrice générale adjointe